



TAIGA Avis de disponibilité des documents de procuration aux fins de l'assemblée générale annuelle de Corporation Moteurs Taiga

Date et heure de l'assemblée : le 28 juin 2023, à 11 h HE

Emplacement : En mode virtuel

Veillez prendre note que les documents de procuration aux fins de l'assemblée des porteurs de titres susmentionnée sont disponibles aux fins de consultation et de téléchargement en ligne. Le présent document donne un aperçu de ces documents, mais n'oubliez pas de consulter et d'examiner la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents reliés aux procurations disponibles en ligne avant de voter. Ces documents sont disponibles au :

<https://ir.taigamotors.ca/French/Gouvernance/assemblee-annuelle>

OU

www.sedar.com

Obtenir des exemplaires imprimés des documents de procuration

Les porteurs de titres peuvent demander de recevoir des exemplaires imprimés des documents de procuration se rapportant à l'assemblée susmentionnée par la poste sans frais. Les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues avant le **14 juin 2023** afin de recevoir l'exemplaire imprimé avant l'assemblée. Les actionnaires peuvent demander de recevoir un exemplaire imprimé des documents jusqu'à un an après la date à laquelle les documents ont été déposés sur le www.sedar.com.

Pour en savoir plus sur la procédure de notification et d'accès ou pour obtenir un exemplaire imprimé des documents, vous pouvez communiquer avec notre agent des transferts, Odyssey Trust Company, à l'adresse www.odysseycontact.com ou par téléphone, au 1-888-290-1175 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-587-885-0960 (ligne directe à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Avis de convocation à l'assemblée

Les résolutions devant être soumises au vote à l'assemblée, décrites en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, sont les suivantes :

1. l'élection des administrateurs;
2. la nomination des auditeurs et autorisation aux administrateurs de fixer leur rémunération;
3. l'approbation de la modification du prix de certaines options détenues par des initiés.

Vote

Pour exercer les droits de vote rattachés à vos titres, veuillez consulter les instructions figurant sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint. Votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote doit être reçu d'ici 11 h HE le 26 juin 2023.

Assemblage

L'émetteur fournit des exemplaires imprimés de sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction seulement aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui ont déjà demandé de recevoir des documents imprimés.

États financiers annuels

L'émetteur fournit des exemplaires imprimés ou envoie par courriel des exemplaires électroniques de ses états financiers annuels aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui ont choisi de recevoir les états financiers annuels et qui ont indiqué leur préférence pour l'un ou l'autre de ces modes de livraison.